Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Commission des instutions et des droits politiques (CIDROPOL)

Pour le retour d'une présidence annuelle tournante du Conseil d'Etat

La Commission des institutions et des droits politiques du Grand Conseil recommande à l'unanimité au Grand Conseil de prendre en considération l'initiative David Raedler et consorts « Primus inter pares : revenons à un système conforme à la tradition politique vaudoise et suisse ». L'initiative propose de revenir à une présidence annuelle tournante du Conseil d'État. Cette modification constitutionnelle nécessiterait une votation populaire.

C'est avec la nouvelle Constitution du 14 avril 2003 que le Canton de Vaud a rompu avec la tradition de la présidence annuelle tournante du Conseil d'État en instaurant une présidence pour la durée de la législature. Avec Bâle-Ville, Vaud est le seul canton à connaître ce système. Genève y a renoncé en 2020, moins de deux législatures après son introduction.

La Commission des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), chargée d'étudier cette initiative qui propose de revenir au système de présidence tournante, a été convaincue par les arguments des initiant·e·s, qui voient dans la présidence de législature un risque de déséquilibre au sein du collège gouvernemental et de personnalisation excessive du pouvoir, tandis que la présidence tournante permet de renforcer la résilience des institutions. Le Conseil d'État est également unanimement favorable à ce changement.

Mise en œuvre

Si le Grand Conseil devait suivre la recommandation de la CIDROPOL, des modifications constitutionnelles et légales seraient nécessaires, de même qu'un vote populaire. Dès lors, une entrée en vigueur dès le début de la nouvelle législature n'est pas envisageable, mais une évolution en cours de législature, via un régime transitoire, est possible. Compte tenu de la convergence d'avis entre le Conseil d'État et la CIDROPOL, un projet de révision constitutionnelle et de modifications légales pourrait être mis en œuvre dans la première partie de la législature 2027-2032.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 novembre 2026

Thanh-My Tran-Nhu, présidente de la CIDROPOL, 076 503 13 97
Carole Dubois, vice-présidente de la CIDROPOL, 079 602 83 36

26_INI_4, texte de l’initiative